Image not found or type unknown

Mis au tribunal de grande instance sur vente de vehicule depuis p

Par **riroyer**, le **12/06/2015** à **23:17**

bonsoir
nous avons vendu notre camping car en 2011
L acheteur ne nous a jamais dit qu il avait des problemes avec lors de son acquisition sauf la batterie la semaine qui as suivit l achat nous avons participé à l achat d une nouvelle batterie puis plus de nouvelle
aujourd'hui ce monsieur vend le camping car en 2013 et est mis en justice pour vice caché et mauvais etat du dit vehicule par les nouveaux acquereur
nous venons d etre assigné par le premier acquéreur as t il encore le droit de se retourner contre nous
merci de nous aider à comprendre

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés